



Rabat, le 1<sup>ier</sup> Novembre 2016

## **Manifeste pour signature**

# **"Pour une vraie participation politique des femmes au Maroc"**

Au cours de l'année 2011, l'environnement international et régional a connu une vague de changements, déclenchés par l'agitation sociale qui a ébranlé de nombreux pays. Le Maroc n'a pas à l'écart de cette effervescence, puisque le paysage national a connu une série d'événements, notamment le mouvement du 20 Février, orchestré par des jeunes et qui a conduit à l'amendement de la Constitution. Un ensemble de dispositions ont été incorporées ayant trait aux droits et libertés, et les élections législatives anticipées qui ont été organisées ont abouti à la formation d'un nouveau gouvernement avec de nouvelles conceptions et des pouvoirs constitutionnels clairs.

Il est frustrant de constater que la femme au Maroc n'a jusqu'à ce jour pas pu prendre pleinement sa place dans la vie économique, sociale et politique, en dépit des réformes législatives qu'a connu le Maroc depuis 1998, grâce au travail engagé de la société civile et des mouvements des droits de l'homme, notamment le mouvement des femmes.

Aujourd'hui, nous sommes devant les résultats des élections législatifs du 7 octobre 2016, qui ont donné la présidence au même parti qui était à la tête du précédent gouvernement, et à l'attente de la composition et le programme gouvernemental, il convient de souligner que ces échéances constituent une des étapes primordiales, illustrant la vision du législateur quant à l'identification et la correction des irrégularités ayant entaché le précédent gouvernement, et ce par l'instauration de la parité et de l'égalité, ainsi que par la mise en place d'institutions jouant leur rôle véritablement. Il s'agit également d'une étape qui va donner naissance à une nouvelle institution législative, qui devrait être forte et assumer un rôle actif sur la base des principes de l'égalité et de la démocratie, et devrait jouer son rôle de législateur, surveillant et contrôleur.

### **La faible de la participation politique des femmes au Maroc relève des problèmes structurels suivants:**

**Tout d'abord**, les femmes dans la politique éducative: Malgré la hausse en nombre de la participation des femmes dans les différents niveaux de l'enseignement, il y a une dégradation notable de la qualité de l'offre scolaire, qui pâtit d'une insuffisance

des infrastructures, de contenus académiques qui ne sont pas en phase avec les exigences des changements sociétaux, ainsi que du manque de ressources humaines capables d'aider l'école à jouer les rôles qui lui incombent dans l'éducation citoyenne;

**Deuxièmement:** Les législations nationales en rapport avec le marché du travail au Maroc ont connu plusieurs réformes et révisions en vue de réduire les disparités entre les sexes; mais les études et rapports tant nationaux qu'internationaux font tous état que la contribution des femmes au marché du travail est en baisse constante et l'activité économique des femmes reste confinée à des secteurs à faible qualification, et se limite à un nombre restreint de professions. Le taux des jeunes filles qui ne vont pas à l'école et n'exercent aucun travail est très grand par rapport à celui des hommes ;

**Troisièmement:** La participation politique des femmes a connu une évolution très lente en raison de l'absence manifeste d'une volonté politique. En effet, dès la première Constitution de 1962 et jusqu'à la Constitution de juillet 2011, les dispositions constitutionnelles ont mis l'accent sur la garantie des droits des hommes et des femmes sans discrimination et a sommé l'État d'œuvrer pour l'instauration du principe d'équité entre les hommes et les femmes. En dépit des dispositions constitutionnelles avancées, la participation politique des femmes reste inférieure aux normes. Les partis politiques marocains affichent un certain laxisme et des réserves vis-à-vis la participation politique des femmes, puisqu'en dépit des slogans qu'ils arborent dans leurs discours, ils ne donnent aux femmes ni l'occasion ni les conditions nécessaires pour accéder au Parlement; de nombreuses femmes n'ont pas eu le privilège d'être à la tête des listes électorales et dans les assemblées élues, que ce soit à l'échelle locale, provinciale ou régionale.

**La participation efficace et équitable des femmes passe, à notre avis, par l'engagement des différents acteurs politiques et civils à œuvrer pour :**

1. Harmoniser les lois organiques à même de garantir la participation politique des femmes avec les dispositions constitutionnelles instaurant l'égalité;
2. Mettre à jour le cadre juridique des questions touchant la femme en incitant les partis politiques à porter les lois, règlements et programmes qui permettent l'application appropriée et équitable des dispositions constitutionnelles, qui garantissent une pleine égalité entre hommes et femmes sur la base de la citoyenneté ;
3. Éliminer la contradiction structurelle au niveau de la législation, et le remplacer par des textes juridiques reconnaissant l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les droits (Code des élections fixant le mode de scrutin, Les statuts de la fonction publique, la Loi sur les partis politiques...);
4. Œuvrer pour combler le fossé entre les lois et leur application effective, afin de garantir aux femmes leurs droits et préserver leur dignité humaine et rendre effective leur participation dans les domaines politique, syndical et civique;
5. Impliquer tous les acteurs de la société civile et de la scène politique et syndicale dans l'élaboration d'une stratégie globale et multidimensionnelle,

- incluant la dimension culturelle, avec pour but de sensibiliser aux droits des femmes, et lutter contre la culture masculine arriérée et les coutumes, traditions et rôles stéréotypés de la femme;
6. Développer le cadre socioculturel des questions du genre au Maroc, en pleine conformité avec les principes de la modernité, la citoyenneté et l'égalité et lutter contre la discrimination basée sur le genre, faire face aux allégations d'apostasie culturelle, par la mise en place par les partis politiques de programmes dédiés aux politiques éducatives, informationnelles et culturelles ;
  7. Intégrer la philosophie de la parité et les valeurs d'égalité dans les programmes et curricula à tous les niveaux d'éducation, afin de corriger et redresser la culture sociale qui divise l'efficacité;
  8. Fournir des chances égales à la femme dans l'éducation et la formation, la qualification et la promotion, de manière à se délester du patrimoine social sous-développé et sensibiliser la société sur le rôle de la femme;
  9. Organiser des campagnes médiatiques élargies pour changer l'image stéréotypée de la femme, hérité depuis des temps immémoriaux; mettre l'accent sur le rôle croissant de la femme dans la société, insister sur la nécessité de la promotion du statut de la femme pour garantir le progrès et le développement de la société; et présenter des histoires vécues sur le succès des femmes dans les postes de responsabilité ;
  10. Adopter de manière obligatoire le système de quota et le généraliser aux élections locales et aux élections des membres des organes des partis politiques, des syndicats et des associations de la société civile et dans la fonction publique ;
  11. Accorder aux femmes candidates un accès égal à la publicité gratuite, à travers les médias, en particulier visuels, afin que la femme puisse faire entendre sa voix, présenter son programme à un grand public dans sa circonscription électorale et lui permettre de connaître sa personnalité et ses compétences.
  12. Instituer un régime de quotas en faveur des femmes dans divers organes éducatifs élus (comités éducatifs de l'établissement / commissions de parité dans les académies / comités scientifiques au sein des facultés / le conseil de la faculté / le conseil de l'université) ;
  13. Elaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer le taux d'adhésion des femmes dans chaque parti et syndicat, le taux d'accès des femmes aux postes de direction au sein des partis politiques, le taux des femmes candidates sur les listes du parti dans les élections locales et législatives, et le niveau d'efficacité des femmes dans la prise de décisions politiques, et pour mesurer ces indicateurs de manière régulière pour vérifier le progrès vers la réalisation des objectifs escomptés et les lier avec les subventions de l'Etat;
  14. Faire face aux courants réactionnaires hostiles aux droits des femmes, qui menacent les acquis sociaux et politiques des femmes de manière générale, en contribuant à l'ancrage du statut d'infériorité des femmes, et ce par le biais du renforcement des mouvements culturels alternatifs et modernistes qui requièrent davantage de reconnaissance des libertés politiques, culturelles et académiques.